Cahier spécial de devoirs mensuels - cours élémentaire.

Numéro d'inventaire : 2001.01384
Type de document : couverture de cahier
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1890 (vers)
Description : Papier épais rose imprimé en noir.
Mesures : hauteur : 217 mm ; largeur : 170 mm
Notes : Recto : dans un cadre noir, " Cahier spécial de devoirs mensuels, conforme à la Circulaire ministérielle du 31 août 1887" + "extrait de l'Arrêté du 27 juillet 1882". Pages 2 et 3: "Recommandations adressées à l'Elève qui reçoit le présent cahier" : "l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études". Verso: "Observations": "Tout élève qui passe d'une école publique dans une autre doit emporter avec lui ce cahier qui lui sera demandé par l'instituteur au moment de son arrivée à l'école."
Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers
Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Cours élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2

ÉCOLE .....

dirigée par .....

CAHIER SPECIAL
DE DEVOIRS MENSUELS

CONFORME A LA CIRCULAIRE MINISTERIELLE

DU 31 AOUT 1887. (Art. 13 du Réglement.)

Réservé à l'élève .....

Né le .....

Entré à l'école le .....

Sorti de l'école le .....

COURS ÉLÉMENTAIRE

(1) EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 27 JUILLET 1882

Art. 3. — Chaque élève à son entrée à l'école recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité.

Le premier devoir de chaque mois dans chaque ordre d'études, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'école.

Aucune page de ce cahier ne doit être détachée